

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Choix de l'entreprise attributaire pour les travaux d'amélioration pastorale sur le secteur de la Ferme Guichard

Séance du 3 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents :**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 0**

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance** : Mme Jessie MARIN.

**Soit : 29 présents.**

M. le Maire rappelle sa délibération en date du 24 avril 2019 et relative au projet de réouverture d'espace à destination agricole et touristique de la Ferme-Guichard.

Il expose que pour choisir une entreprise qui réaliserait les travaux envisagés, une consultation a lancée en le 11 décembre 2019 sur la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain et sur le journal « La Voix de l'Ain » du 13 décembre 2019.

Ce marché se compose en 2 lots

- ↳ Lot 1 : débroussaillage sous forme d'arrachage et de broyage
- ↳ Lot 2 : Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages

Il a été demandé que les candidats apportent leur réponse à cette consultation pour le 28 février 2020 à 12h00.

### Ouverture des plis

33 entreprises ont téléchargé un dossier de consultation.

7 d'entre elles ont remis leur candidature et leur offre technique et financière :

- L'entreprise France Clôture environnement, Le Mont 25270 Levier pour le lot 2
- L'entreprise Jura Natura Service 5, les creux du pont 25520 Arc sous Cicon pour le lot 1
- L'entreprise Sas YM Entreprise ZA de la Cornella 01110 Hauteville-Lompnes pour les lots 1 et 2
- L'entreprise Sarl TRV 395 rue des Ferices 73110 Detrier pour le lot 1
- L'entreprise JERIFO Sarl ZA des Brous Le Balmay 01430 Vieu d'Izenave pour les lots 1 et 2
- L'entreprise Insertion Jeunes Adultes de l'Ain 14 Rue Gagarine 01100 Oyonnax pour les lots 1 et 2
- L'entreprise JACQUEMET 813 avenue Léon Blum 01500 Ambérieu en Bugey pour les lots 1 et 2

La commission MAPA s'est réunie le 12 mars 2020 pour examiner les réponses à la consultation.

M. le Maire rappelle que la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) avait pour mission d'analyser les réponses des candidats et de présenter le résultat de cette analyse à la commission MAPA.

L'entreprise Sas YM Entreprise a été informée que son offre était anormalement basse suite à une erreur de surface de calcul. Sans réponse de sa part dans les délais qui lui étaient impartis, elle a été écartée du marché. La vérification des opérations n'a fait apparaître par ailleurs aucune erreur dans les offres communiquées par les autres entreprises.

### **Analyse des offres initiales**

Lot 1 : débroussaillage sous forme d'arrachage et de broyage

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont par ordre décroissant :

- Critère prix noté sur la base de 50 points :
- Critère qualité technique de la prestation proposée, noté sur la base de 40 points
- Moyens humains noté sur la base de 10 points

Au terme de l'analyse, il est proposé un classement suivant :

Entreprise	prix	note prix	note technique	note moyens humains	Note totale	Classement
Jura Natura Services	30 900,00 €	16,99	30	7	53,99	<b>2</b>
TRV	12 918,00 €	40,64	10	1	51,64	<b>5</b>
EIJAA	15 500,00 €	33,87	18	2	53,87	<b>4</b>
JACQUEMET	52 850,00 €	9,93	34	10	53,93	<b>3</b>
JERIFO	10 500,00 €	50	40	9	99	<b>1</b>
SAS YM Entreprise	<i>écartée du marché</i>					

**Pour le lot 1 « débroussaillage sous forme d'arrachage et de broyage », la commission MAPA propose au Conseil municipal de retenir l'offre présentée par l'entreprise JERIFO, pour un montant de 10 500 €.**

Lot 2 : Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont par ordre décroissant :

- Critère prix noté sur la base de 50 points :
- Critère qualité technique de la prestation proposée, noté sur la base de 40 points
- Moyens humains noté sur la base de 10 points

Au terme de l'analyse, il est proposé un classement suivant :

Entreprise	prix	note prix	note technique	note moyens humains	Note totale	Classement
France Clôture Environnement	31 700,00 €	50	34	6	90	<b>1</b>
EIJAA	39 000,00 €	40,64	26	2	68,64	<b>4</b>
JACQUEMET	42 250,00 €	37,51	36	10	83,51	<b>3</b>
JERIFO	42 250,00 €	37,51	40	9	86,51	<b>2</b>
SAS YM Entreprise	<i>écartée du marché</i>					

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200603-DE-2020-32-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2020  
Date de réception préfecture : 16/06/2020

Considérant que la différence entre les 2 premiers candidats est minime et comme le prévoit le règlement de la consultation, la commission MAPA décide de lancer une négociation pour le lot 2 « Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages » entre les 2 candidats arrivés en tête de la consultation, à savoir France Clôture Environnement et JERIFO.

Les 2 entreprises ont été invitées à déposer leur nouvelle offre sur la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain pour le 23 mars 2020 à 12h00.

Seule l'entreprise France Clôture Environnement a déposé une nouvelle offre, modifiant son prix.

### **Analyse des offres du lot 2 après négociation**

Au terme de l'analyse après négociation, il est proposé un classement présenté dans le tableau ci-après :

Entreprise	prix	note prix	note technique	note moyens humains	Note totale	Classement
France Clôture Environnement	31 383,00 €	50	34	6	90	<b>1</b>
JERIFO	42 250,00 €	37,14	40	9	86,14	<b>2</b>

Pour le lot 2 « Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages » la commission MAPA propose au Conseil municipal de retenir l'offre présentée par l'entreprise France Clôture Environnement pour un montant de 31 383 €HT.

### **la commission MAPA propose ainsi au Conseil municipal de retenir**

- ↳ pour le lot 1 « débroussaillage sous forme d'arrachage et de broyage », l'offre présentée par l'entreprise JERIFO, pour un montant de 10 500 €
- ↳ pour le lot 2 « Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages » l'offre présentée par l'entreprise France Clôture Environnement pour un montant de 31 383 €HT.

### **Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **RETIENT** l'offre présentée par l'entreprise JERIFO pour la réalisation des travaux du lot 1 « débroussaillage sous forme d'arrachage et de broyage » pour un prix de 10 500 €HT
- **RETIENT** l'offre présentée par l'entreprise France Clôture Environnement pour la réalisation des travaux du lot 2 « Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages » pour un prix de 31 383 €HT
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire,

Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200603-DE-2020-32-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2020  
Date de réception préfecture : 16/06/2020